

GRILLE TARIFAIRE DU CENTRE D'ACCUEIL ANIMALIER DU GRAND ALBIGEOIS

Articles	DÉSIGNATIONS DES PRESTATIONS	TARIFS 2016	TARIFS 2024
1	ADOPTIONS CHIENS		
1.1	Chiots (jusqu'à 1 an) : adoption d'un chien de moins d'un an, mâle ou femelle, identifié, vacciné et stérilisé.	Entre 135 € et 149 €	200 €
1.2	Chiens (de 1 à 8 ans) : adoption d'un chien adulte entre 1 et 8 ans, mâle ou femelle, identifié, vacciné et stérilisé.	Entre 82 € et 131 €	150 €
1.3	Chiens âgés (+ de 8 ans) : adoption d'un chien âgé de plus de 8 ans, mâle ou femelle, identifié, vacciné et stérilisé.	Entre 52 € et 66 €	Don libre
2	ABANDONS CHIENS		
2.1	Abandon d'un chien vacciné, identifié, stérilisé.	30 €	100 €
2.2	Abandon d'un chien avec soins à prévoir (vaccins, identification, stérilisation ou autre).	45 €	150 €
2.3	Abandon d'un chien dont le propriétaire ne réside pas dans la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.	150 €	200 €
3	ADOPTIONS CHATS		
3.1	Chatons (jusqu'à 1 an) : adoption d'un chat de moins d'un an, mâle ou femelle, identifié, vacciné et stérilisé.	70 € ou 80 €	120 €
3.2	Chats adultes (de 1 à 8 ans) : adoption d'un chat adulte entre 1 et 8 ans, mâle ou femelle, identifié, vacciné et stérilisé.	70 € ou 80 €	100 €
3.3	Chats âgés (+ de 8 ans) : adoption d'un chat âgé de plus de 8 ans, mâle ou femelle, identifié, vacciné et stérilisé.	70 € ou 80 €	Don libre
4	ABANDONS CHATS		
4.1	Abandon d'un chat vacciné, identifié, stérilisé.	25 €	50 €
4.2	Abandon d'un chat avec soins à prévoir (vaccins, identification, stérilisation ou autre).	25 €	80 €
4.3	Abandon d'un chat dont le propriétaire ne réside pas dans la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.	Inexistant	100 €
5	AUTRES ANIMAUX DOMESTIQUES		
<i>Cette catégorie concerne uniquement les autres animaux domestiques mentionnés à l'arrêté du 11 août 2006 fixant la liste des espèces, races ou variétés d'animaux domestiques, en dehors des chiens et chats</i>			
5.1	Adoption d'un animal domestique autre que chien ou chat	Inexistant	50 €
5.2	Abandon d'un animal domestique autre que chien ou chat	Inexistant	30 €
5.3	Hébergement d'un animal domestique autre que chien ou chat : frais de garde journalier dès le premier jour complet, payable par le propriétaire ou le détenteur au moment de la reprise et quelle que soit la raison d'entrée ou de sortie de l'animal. Rabais de 50 % pour les personnes à mobilité réduite ou pour les personnes en situation précaire (non imposables, sur présentation d'un justificatif).	Inexistant	5 € / jour

6		FOURRIÈRE	
6.1	<p>Déplacements : forfait de déplacement pour la prise en charge d'un animal errant sur le domaine public, payable par le propriétaire au moment de la reprise de l'animal.</p> <p>Frais non facturés pour les personnes à mobilité réduite ou en cas de situation d'urgence (exemple : décès du détenteur de l'animal).</p> <p>Rabais de 50 % pour les personnes en situation précaire (non imposables) sur présentation d'un justificatif.</p> <p>Frais non facturés aux autorités publiques (services municipaux, gendarmerie, polices nationale et municipale) ainsi qu'aux associations partenaires du centre d'accueil animalier.</p>	25 €	50 €
6.2	<p>Hébergement : frais de garde journalier d'un chien ou d'un chat, dès le premier jour complet, payable par le propriétaire ou le détenteur au moment de la reprise et quelle que soit la raison d'entrée ou de sortie de l'animal.</p> <p>Rabais de 50 % pour les personnes à mobilité réduite ou pour les personnes en situation précaire (non imposables, sur présentation d'un justificatif).</p>	Chats : 6 € Chiens : 8 €	10 €
6.3	<p>Frais vétérinaires : tous frais vétérinaires engagés par le centre d'accueil animalier pour le soin d'un animal admis en fourrière sera facturé au propriétaire aux frais réels au moment de la reprise de l'animal.</p>	Inexistant	Frais réels (tarifs du vétérinaire intervenant)
7		PRÊT MATÉRIEL	
7.1	<p>Tout prêt de matériel (cage-trappe, cage de transport, etc.) fera l'objet d'une caution récupérable une fois le matériel rendu au centre d'accueil animalier.</p> <p>La caution n'est pas rendue en cas de détérioration ou de non restitution du matériel.</p>	70 €	100 €
8		CADAVRES	
8.1	<p>Prise en charge d'un cadavre d'animal</p> <p>Frais non facturés aux autorités publiques (services municipaux, gendarmerie, polices nationale et municipale) ainsi qu'aux associations partenaires du centre d'accueil animalier.</p>	9 €	10 €
9		DONS	
9.1	<p>Don de matériel : le Centre d'Accueil Animalier peut faire don de matériel à ses associations partenaires (croquettes, arbres à chats, etc.) dès lors que ce matériel n'a pas été acheté par l'Agglomération (dons matériels de particuliers par exemple, ou récupération de matériel d'occasion) et que le Centre d'Accueil n'en a pas l'utilité.</p>	Inexistant	Néant

Toutes les prestations non mentionnées dans la nouvelle grille tarifaire, notamment l'ensemble des frais vétérinaires complémentaires pouvant intervenir dans le cadre des soins ou de mise en conformité des animaux avec la réglementation, seront facturées aux frais réels au propriétaire ou au détenteur de l'animal.